



Spécial 141 : Assemblée Générale (Convocation)

Décembre 2016

Association des Anciens de Procida, Hoechst, Roussel, AgrEvo, ProdeTech
(diffusion générale)

Marseille, le 15 décembre 2016

Madame, Monsieur,

"On ne change pas une formule plébiscitée... !"

Cela fait trois ans que le déroulement modifié de notre Assemblée Générale (AG) a été mis en place. Nous renouvelons donc l'opération...

Aussi, manifestez-vous et mettez à jour vos agendas !

Jeudi 2 février 2017

- de 11 h à 12 h : Accueil, Émargements et Retrouvailles**
- de 12 h à 14 h : Buffet**
- de 14 h à 14 h 30 : Accueil et émargement des adhérents n'ayant pas pu participer au Buffet**
- à 14 h 30 précises : ASSEMBLEE GENERALE**
- à 17 h : Suite des retrouvailles** (pour celles et ceux qui souhaitent prolonger)
- Lieu : Salle des Fêtes – 13112 LA DESTROUSSE**
(au rez-de-chaussée de la Mairie, comme l'an dernier)

Afin de faciliter l'organisation du Buffet :

Merci de bien vouloir répondre impérativement et rapidement (avant le 18 janvier 2017)

- soit au questionnaire en ligne sur le site ([cliquez ICI](#))
- soit par courriel, ou par téléphone, ou en renvoyant le bulletin-réponse au bas du verso de cette page.

Si vous ne pouvez y participer, notamment ceux qui sont géographiquement très éloignés, manifestez votre intérêt à votre Association en nous transmettant votre pouvoir.

Pour vous y rendre

En venant de Marseille : A50/A501/A52 direction Aix-en-Provence, prendre la sortie 33 : Pas-de-Trets.
 En venant d'Aix-en-Provence : A8/A52 direction Aubagne/Toulon, prendre la sortie 33 : Pas-de-Trets.
 Au rond-point prendre à gauche, direction La Destrousse.



VOIR AU VERSO L'ORDRE DU JOUR

Dans le cas où il ne vous serait pas possible d'assister à cette Assemblée, vous pouvez soit :

- adresser le pouvoir à la personne de votre choix (attention limité à 2 pouvoirs par personne).
- adresser le pouvoir en blanc au Conseil d'Administration à l'adresse de l'Association qui les répartira.

Très cordialement,

La Secrétaire.

POUVOIR

Je soussigné(e)donne pouvoir à.....de me représenter lors de l'Assemblée Générale des membres l'Association APHRAP qui aura lieu le Jeudi 2 février 2017 à 14h30 en la Salle des Fêtes de la Mairie de La Destrousse.

Il pourra prendre part en mon nom à toutes délibérations et au vote de toutes résolutions.

A....., le

Faire précéder la signature de la mention
« BON POUR POUVOIR »

Rappel : Les Membres affiliés ne peuvent prendre part au vote lors des Assemblées Générales.



Spécial 141 : Assemblée Générale (Convocation)

Décembre 2016

Chaque résolution fera l'objet d'un vote. L'ordre du jour est le suivant:

1° résolution : Rapports moral et d'activité.

2° résolution : Rapport financier : Présentation et Approbation des comptes de l'exercice 2016 et du Budget 2017.

3° résolution : Cotisations - Pour l'année 2018 la cotisation proposée est :
Membre de droit : Nouvel adhérent et Renouvellement 17 €.
Membre de droit : Pour un couple 24 €.
Membre affilié : 7 € (Conjoint de Membre de Droit)
Membre affilié : 10 € (Ami(e)s de l'APHRAP)

Rappel : Les cotisations de l'année 2017 ayant été votées lors de l'AG du 28 janvier 2016.
(Membre de droit : simple 17 € ; couple 24 € , Membre affilié : 7 €, **Membre affilié Ami : 10 €**), vous pouvez d'ores et déjà nous faire parvenir vos règlements :
- Soit par chèque
- Soit par virement bancaire (cf. mode opératoire sur le site : [cliquez ICI](#))

4° résolution : Renouvellement des membres sortants du Conseil d'Administration

Questions diverses :

Projets d'animations 2017.
Notre site internet
Informations et échanges.
Autres questions.

Le Conseil d'Administration doit, comme chaque année, être renouvelé par moitié. Nous faisons appel aux bonnes volontés, au sang neuf, aux "jeunes", pour venir rejoindre l'équipe actuelle. Faites acte de candidature auprès d'un membre du Bureau, du CA ou tout simplement écrivez à l'APHRAP.

Afin de faciliter la participation de chacun, l'Association propose de favoriser un covoiturage (*). N'hésitez pas à prendre contact avec l'Association au 06 22 21 43 21 ou directement par courriel à l'adresse suivante : association.aphrap@laposte.net

(* **Rappel** : L'APHRAP pourra octroyer une participation aux frais de déplacement (forfait de 60 €/véhicule) pour les adhérents qui viennent de loin (au-delà de 100 km) s'ils sont en covoiturage avec des Membres de Droit.

Siège : Les Airelles, 3 rue Courencq - 13011 Marseille
Tél. : 06.22.21.43.21 - E-mail : association.aphrap@laposte.net
Notre site internet : <http://www.aphrapnautes.fr/wordpress/>
Responsable de la publication : Gérard RIOU

M, Mme (Nom, Prénom) : (cocher la case choisie)

- assistera au Buffet, et sera accompagné(e) de : personne(s) non adhérente(s) à l'APHRAP.
- n'assistera pas au Buffet, avant l'AG.